



DELIBERATION N° 04/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de votes pouvoirs :	3
Nombre de votes contre :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de votes pour :	14 (dont 3 pouvoirs)

Date de convocation du conseil municipal : **20 février 2020**

Présents : Monique CHEVALLIER, Antoine DE CONCINI, Josette BERNAUDON, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Michel MARMONIER, Catherine DECHENAUD, Denis PAILLET, Noël CARRIQUIRY, Bernard ESPITALLIER, Roland LEVET-TRAFIT

Absents excusés : Mireille AUDOUARD (pouvoir à Monique CHEVALLIER), Florence GLEBIOSKA (pouvoir à Chantal ARNAUD), Dorian SILLANS (pouvoir à Roland LEVET-TRAFIT)

Absent non excusé : Benjamin TOSI

Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de voter le taux des taxes directes locales nécessaires à l'équilibre du budget.

Elle rappelle également qu'au terme de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, est égal au taux appliqué sur le territoire en 2019.

Ainsi l'assemblée délibérante ne doit pas modifier le taux de la taxe d'habitation ; elle doit seulement voter le taux des taxes foncières.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas modifier pour 2020 le taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et propriétés non bâties.

Par conséquent, les taux de fiscalité directe locale 2020 sur la commune seront les suivants ;

- Taxe d'Habitation (TH) :	9,02 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	19,58 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	54,84 %

La présente délibération est transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de Vienne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Monique CHEVALLIER

